



Ville de
Rixheim

MAIRIE DE RIXHEIM

(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7

Téléphone: 03 89 64 59 59

Télécopie: 03 89 44 47 07

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20240909-303-FIN-2024-AR
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

ARRETE

**relatif à la sortie de biens
du patrimoine communal**

N°303/FIN/2024

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2020, point 9 de l'ordre du jour, autorisant, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire à décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur inférieure ou égale à 4.600 €,

ARRETE :

Article 1^{er}:

En raison de leur vétusté, les biens ci-après sont détruits et radiés du patrimoine communal :

Compte Nature	N° Inventaire	Désignation	Localisation	Date acquis	Valeur brute	VNC
21831	A4370	1 lot de 5 imprimantes	Groupe Scolaire Romains	2012	157,90	0,00
21841	A0122	Multi-évier, vaisselier	Ecole Maternelle Romains	1999	468,78	0,00
21841	A0243	Bibliothèque, jeux construction..	Ecole Maternelle Romains	2001	892,44	0,00
21841	A2063	Divers jeux	Ecole Maternelle Romains	1997	1 071,73	0,00
21841	A4336	Plastifieuse thermorelieur	Groupe Scolaire Romains	2011	429,22	0,00
2188	A1945	Jeux divers	Groupe Scolaire Romains	1996	1 267,61	0,00
		1 grande agrafeuse	Ecole Maternelle Romains		0,00	0,00

		1 perforatrice	Ecole Maternelle Romains		0,00	0,00
		1 horloge	Ecole Maternelle Romains		0,00	0,00

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application 'Télérecours citoyens' accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse et ampliation sera adressée au Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Fait à Rixheim, le 9 septembre 2024



Le Maire :

Rachel BAECHTEL

Mis en ligne sur le site internet de la ville
de Rixheim le 16 SEP. 2024